

# Les associations en tant que facteurs d'une prise de conscience collective .....

*Il s'agit là d'une fonction historique du mouvement associatif. L'action associative est en effet souvent apparue comme un moyen privilégié de l'expression des préoccupations émergentes et de l'affirmation de nouveaux besoins.*

*Dans le domaine de la protection des espaces naturels, il en va de même. Les associations peuvent favoriser l'implica-*

*tion du plus grand nombre dans le cadre de réflexions ou de projets portant sur le devenir des espaces forestiers. Au moment où le rapport Bianco envisage la création de "contrats de territoires naturels et forestiers", il était particulièrement opportun de s'interroger sur le rôle et la place des associations dans les processus de la mobilisation pour les territoires.*

## La forêt de Valbonne

par Gérard BROC \*

### 1 - Présentation de l'association

Notre association est une association régie par la loi de 1901 ayant pour titre « Terre d'avenir ».

Son siège est situé à la mairie de Saint-Paulet-de-Caisson dans le Gard.

Association créée en juin 1998, ses effectifs sont de 207 membres.

Notre association a pour objectifs de protéger la nature et l'environnement, ainsi que de défendre, développer et maintenir l'activité économique du village.

Son cadre d'action est avant tout la commune de Saint-Paulet-de-Caisson mais elle pourra également intervenir sur des projets communs avec les agglomérations voisines en concertation avec ces dernières.

La particularité de notre association est d'avoir réalisé une séparation forte entre le fonctionnel et l'opérationnel afin de favoriser l'esprit d'initiative et de participation des membres.

Le bureau est composé de 9 adhérents qui ne font que du fonctionnel.

L'opérationnel est confié à tout adhérent pouvant être porteur d'un projet.

L'idée est présentée au conseil d'administration qui valide cette dernière ainsi que les moyens nécessaires à sa conduite.

Le responsable de ce projet conduit ce dernier en rendant compte régulièrement au conseil d'administration de l'avancement de son action.

Cette façon de fonctionner nous permet de conduire de front une multitude de mini-projets extrêmement variés et efficaces.

L'action conduite sur « la forêt de Valbonne » que je vais vous présenter est l'un de ces nombreux mini-projets conduit par deux membres de notre association.

### 2 - Description du contexte

#### *Le site*

La forêt de Valbonne est un massif forestier de 1400 hectares situé entre les rivières de la Cèze et de l'Ardèche à l'extrême nord du Languedoc.

Cette forêt fonde ses principales caractéristiques sur son micro-climat, sur la richesse de sol et enfin sur la très ancienne protection dont elle jouit.

#### **Le micro-climat :**

Situé sur un relief de 290 mètres d'altitude moyenne, ce massif forestier a un niveau de précipitation de 830 mm d'eau par an ainsi qu'une température annuelle moyenne de 13°.

Ceci le situe dans un micro-climat nettement plus froid et humide que les autres massifs méditerranéens.

#### **La richesse des sols :**

Le substrat géologique (alliance du calcaire et de la silice sur des sols pro-

\* «Terre d'avenir»

Association déclarée Loi 1901  
Mairie 30130 Saint-Paulet-de-Caisson

fonds et riches) induit un particularisme important en ce qui concerne cette forêt méditerranéenne.

### **Une très ancienne protection :**

Le massif forestier a tout d'abord été le domaine des Bénédictines de notre Dame de Bondilhon.

En 1204 elle passa aux mains de l'ordre des Chartreux qui construisit la célèbre Chartreuse de Valbonne.

Bien national en 1791 elle passa rapidement dans le domaine royal en 1815 avec l'administration des eaux et forêts et ensuite de l'ONF.

La conjugaison de ces trois facteurs donne à la forêt de Valbonne une végétation remarquable et exceptionnelle dans cette partie nord de la région méditerranéenne.

Forêt luxuriante de hêtres unique à cette altitude, forêts caractéristiques de chênes caducifoliés, de chênes verts ou de résineux, constituent une grande richesse autant au niveau de la flore que de la faune.

### **Le constat**

Les faits caractéristiques de la forêt de Valbonne sont la diversité des propriétaires, la faible valeur économique de ses bois ainsi que l'augmentation de la fréquentation de cette dernière.

### **La diversité des propriétaires :**

Le massif forestier de Valbonne appartient à plusieurs propriétaires :

- la forêt domaniale d'état gérée par l'ONF ;
- les forêts communales atomisées sur neuf communes ;
- diverses forêts privées.

Cette diversité de propriétaire induit un manque de vision et de gestion globale autant dans l'espace que dans le temps de ce massif forestier.

### **La faible valeur économique de cette forêt :**

Le faible rapport de ces bois induit :

- un manque de moyen pour les services de l'ONF dont la mission reste ambiguë ;
- un désintérêt croissant des communes pour ce type de patrimoine ;



**La Chartreuse de Valbonne**

- un même désintérêt pour les propriétaires privés avec une tendance forte à la déforestation au profit de plantation de vignes en AOC de rapport énormément plus élevé.

### **L'augmentation de la fréquentation :**

De par sa proximité du couloir rhodanien fortement industrialisé la forêt attire de plus en plus les populations urbaines ainsi qu'une partie importante du flux des touristes empruntant cet axe de circulation.

Située à proximité de sites célèbres : (Pont du Gard, vallée de la Cèze et de l'Ardèche, Pont d'Arc, etc...) la forêt et surtout la Chartreuse de Valbonne attire de plus en plus de visiteurs.

### **Le problème**

Devant une diminution des moyens de l'ONF, devant un désintéressement de ce patrimoine par les municipalités ou les propriétaires privés, devant une fréquentation de plus en plus forte et diversifiée (500 000 personnes à l'année) la forêt de Valbonne risque d'être à court terme confrontée à un problème important de conservation.

Au niveau économique l'exploitation des bois, l'agriculture, le tourisme, le développement de la viticulture, le médical ne se conjuguent pas toujours

de façon très harmonieuse en oubliant trop souvent d'intégrer les notions de conservation du patrimoine.

Au niveau des loisirs la fréquentation de la forêt de Valbonne devient de plus en plus importante par des groupes très hétérogènes et aux motivations extrêmement différentes.

Promeneurs en famille, touristes, chasseurs, randonneurs, baigneurs, chercheurs de champignons, botanistes, amoureux du camping-car, de randonnée équestre, amateur de 4X4, de VTT, de motos « dites vertes », force est de constater combien peuvent être différentes et parfois même contradictoires les motivations et attentes de tous ces utilisateurs de la forêt !!...

A terme ces situations conflictuelles autant économiques que de loisirs devraient induire des oppositions fortes entre toutes ces parties concernées.

Inéluctablement lorsque des conflits naissent et se développent entre des individus ou des groupes, ce sont toujours les plus « faibles » qui en font les frais.

Et pour le cas de la forêt de Valbonne, les plus faibles seront, encore une fois hélas, la faune et la flore qui feront les frais de ces oppositions.

## *Le projet de l'association «Terre d'avenir»*

Devant le désintéressement des maîtres d'ouvrage et l'explosion anarchique des utilisateurs du site de la forêt de Valbonne, les deux responsables de notre association ont arrêté le projet suivant :

\* Faire prendre conscience à tous les acteurs du caractère fragile de la forêt.

\* Demander aux propriétaires et aux gestionnaires de se structurer et de rechercher ensemble une politique globale et à long terme à adopter afin de préserver ce patrimoine.

\* Demander aux utilisateurs de se réunir et de réfléchir ensemble sur une utilisation modérée des lieux intégrant les autres acteurs et surtout la pérennité de la flore et de la faune.

\* Faire enfin se rencontrer tous ces acteurs, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, usagers afin d'établir des principes et surtout un contrat de bonne utilisation et d'entretien de la forêt.

L'objectif simple de ce contrat étant que chacun puisse, dans le respect des autres, continuer à profiter de ce merveilleux patrimoine tout en assurant sa pérennité et sa bonne conservation.

## **3 - Actions entreprises**

### *Actions passées*

Monsieur Louis, membre de « Terre d'avenir » et responsable du projet de la forêt de Valbonne, a provoqué une réunion exploratoire sur ces objectifs le 26 janvier 1999 afin d'en valider la faisabilité.

A cette réunion étaient conviés :

- trois Maires représentatifs sur les 9 communes concernées ;
- deux représentants de l'ONF ;
- un représentant de la Chartreuse de Valbonne ;
- un représentant de la Société de Protection de la Nature du Gard ;
- deux représentants de « Terre d'avenir »

Au cours de cette rencontre très enrichissante, il a été constaté et validé que les actions proposées étaient souhaitables et envisageables.

Toutefois la conduite de ces actions nécessitait impérativement la mise en place d'une structure fonctionnelle.

Une longue discussion fut alors engagée sur la forme et la composition de cette éventuelle structure.

La structure la mieux adaptée semblerait être une « communauté de communes » regroupant les 9 communes assurant la maîtrise d'ouvrage de la forêt de Valbonne (avec l'ONF pour ce qui concerne la forêt domaniale).

Cette « communauté de communes » s'assurerait de l'assistance technique en maîtrise d'œuvre indispensable des organismes compétents (ONF, DDA, CIRAD, etc....).

Cette « communauté de communes » déciderait de ses actions après consultation des associations utilisatrices qui pourraient devenir des relais intéressants dans le cadre de la diffusion des informations ainsi que des actions de conservation et d'entretien du patrimoine.

A l'issue de cette première réunion deux décisions furent adoptées :

Monsieur le Maire de Saint-Paulet-de-Caisson contactera les six autres Maires concernés afin de leur présenter le projet et de leur laisser le temps de consulter leur conseil municipal.

Messieurs Louis et Broc rechercheront, pour chaque activité associative concernée, un responsable représentatif et l'informeront du projet.

Ces derniers auront pour charge de démultiplier l'information, de canaliser les réflexions et d'être les représentants de l'activité concernée au cours des prochaines réunions.

### *Actions en cours*

Monsieur le Maire de Saint-Paulet-de-Caisson a contacté ses huit collègues qui semblent partager le projet.

Monsieur Louis a contacté et informé une grande partie des représentants des associations utilisatrices du site de Valbonne.

Nous avons souhaité attendre les

septièmes rencontres de la forêt méditerranéenne avant d'aller plus avant et ce, afin de bénéficier si possible, du savoir faire des autres associations en ce domaine !!...

### *Actions à venir*

D'ici quelques mois nous aurons donc tous les éléments afin de lancer une réunion constitutive rassemblant les maîtres d'ouvrages, les gestionnaires et les utilisateurs de la forêt de Valbonne.

Cette première réunion constitutive aura pour objectif de rechercher avec tous ces acteurs une structure et un contrat.

Pour ce qui est du contrat je pense qu'il sera facile à trouver.

Par le dialogue, par la confrontation des idées il sera toujours possible de trouver un contrat où chacun puisse, dans le respect des autres, continuer à profiter de ce patrimoine tout en assurant sa pérennité et sa bonne conservation.

Pour ce qui est de la structure cela me paraît beaucoup plus difficile à appréhender.

Une chose toutefois me paraît essentielle : il faut absolument intégrer tous les acteurs.

C'est par la participation et la responsabilisation de tous que devra passer une solution efficace et durable.

C'est à ce niveau là que se situe aujourd'hui notre problématique.

Quelle structure mettre en place pour définir et mettre en place un plan global et ambitieux d'entretien et de conservation de ce patrimoine tout en intégrant les intérêts et la participation de tous les acteurs ?...

La question reste posée!!....

Et il faut dire que nous comptons beaucoup sur les réflexions de la Journée des associations pour faire évoluer notre projet.